

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2017-020/PR/MS approuvant et rendant exécutoire le Budget Prévisionnel 2017 de l'hôpital Dar-El-Hanan.

n° 2017-020/PR/MS

Ministère
MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Date de publication
12 janvier 2017

Numéro JO
n° 1 du 15/01/2017

Date du numéro
15 janvier 2017

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des Etablissement public a caractère administratif

VU Le Décret n°2010-0198/PR/MS du 27 octobre 2010 portant organisation et fonctionnement de l'HOpital Dar-El-Hanan

VU Le Décret n°2001-211/PR/PM relatif aux Etablissement Public à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques

VU Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016, portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016, portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des ministères

VU Le procès-verbal de la réunion du Jeudi 22 décembre 2016 du conseil d'administration de l'hôpital Dar-El-Hanan

SUR Proposition du Ministre de la Santé

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 Janvier 2017.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Est approuvé et rendu exécutoire le Budget Prévisionnel 2017 de l'hôpital Dar-El-Hanan qui s'établit comme suit

– En charges :	214 835 294 FDJ	– En produit :	214 835 294 FDJ
Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré ; publié et exécuté partout ou besoin sera.			

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH